

JAUDON'INFO



2^{ème} semestre 2019

Commune de la Jaudonnière



Editorial

Etat civil - Année 2019	Page 2
Mot du Maire	Page 3
Elections Municipales de 2020.	Page 3

Actualités Municipales

Elections Municipales Infos Pratiques.	Page 4
Les réunions du Conseil Municipal	Page 5-7
Grand Défi à la Jaudonnière.	Page 7
Les travaux réalisés en 2019.	Page 8-9
Venue du Père Noël, et départ en retraite	Page 9

Il était une fois...

La Jaudonnière à la fin du XIXème siècle.	Page 10-12
---	------------

La Bibliothèque

Animations de la Bibliothèque.	Page 12
--------------------------------	---------

Vie Scolaire

Du côté de l'école André Drapeau	Page 13
----------------------------------	---------

Vie Associative

Club des jaudouins.	Page 14
Comité des fêtes.	Page 14
Handball - Les Comètes.	Page 15

Jaudo-Fit	Page 16
Association des combattants	Page 16
Rythm & mouv.	Page 17

Infos diverses

L'Udaf.	Page 17
Paroisse catholique Sainte Marie en H.	Page 18
Secours Catholique	Page 18
L'ADMR	Page 19
Ligue contre le cancer	Page 19
Les Sapeurs Pompiers	Page 20
La MSAP à Chaille-les-Marais.	Page 21-22
Dernière étapes pour le SCoT.	Page 22
Multi Service Sud Vendée	Page 23
Mission locale du Sud Vendée.	Page 23
FAVEC85.	Page 23
CEIDRE	Page 23
Association Valentin Haüy	Page 23
Agence Postale Communale	Page 24
Ouverture Mairie	Page 24

Etat civil—Année 2019.

NAISSANCES

Iliana L'HENORET - née le 14 février 2019
 Islem THOMASIC CHASSAGRAN - né le 21 février 2019
 Lilou LAMEIRA - née le 18 mai 2019
 Jacinthe CUEGNIET - née le 1^{er} septembre 2019



MARIAGES

0

PACS

3 pacs ont été conclus au cours en 2019

DECES

Eric MARTEAU décédé le 20 mars 2019



Pierrette BESNARD Veuve SENSEBY
 décédée le 29 mars 2019
 Jacques GIRAUD décédé le 28 juillet 2019
 Gisèle DUGAS épouse PEUGNET
 décédée le 15 novembre 2019

Décédés hors commune et inhumés à La Jaudonnière :

Roland GODREAU
 décédé le 24 janvier 2019
 Madeleine PAILLE Veuve DELAUAUD
 décédée le 7 avril 2019
 Maurice ARNAUDEAU
 décédé le 29 avril 2019
 Marie-Françoise PANNESAY
 décédée le 25 septembre 2019
 Claude MORIN
 décédé le 29 novembre 2019

Mot du Maire.



Mes chers amis,

Bien que nous soyons envahis par les informations qui passent en boucle et qui nous annoncent chaque jour de nouvelles catastrophes et nous montrent la colère des gens qui aimeraient avoir plus, je vous invite à prendre le temps de parcourir ce bulletin municipal et les articles qui le composent. Ces articles qui résument la vie et le fonctionnement de notre commune, auront l'avantage, je le pense, de ne pas impacter votre moral. Je remercie celles et ceux qui y ont passé du temps et vous souhaite une bonne lecture.

En effet, l'actualité de notre commune, il faut le reconnaître, est très loin de ce que l'on nous montre chaque jour et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Quelques perturbations suite aux travaux, qui vont continuer Rue de la Poste à partir de la mi-janvier ainsi que la mise en place de nouveaux garde-corps autour de la place, courant février.

Ainsi s'achèvera le programme de ce mandat qui sera marqué par les gros travaux réalisés à l'école, la réfection de la salle des fêtes, la peinture de l'église et la poursuite des travaux de sécurisation des entrées d'agglomération.

Beaucoup reste à faire et la prochaine équipe municipale aura à classer les projets par ordre de priorité. C'est le rôle des élus de se regrouper et tenir compte des compétences de chacun pour mener à bien chaque projet dans l'intérêt général.

Je fais appel à nouveau, à toutes celles et tout ceux qui souhaitent s'investir et faire partie de la nouvelle équipe municipale, à se faire connaître au plus vite.

Notre commune a des atouts, il faut continuer à les mettre en valeur, les multiplier, les faire connaître et protéger à la fois notre identité et notre indépendance pour pouvoir garder cette dynamique qui nous est précieuse.

Nos entreprises, nos artisans, nos exploitations agricoles, nos associations se portent bien et leur développement fait plaisir à voir.

Pour conclure, je tiens à faire l'éloge et à remercier le personnel communal à qui nous demandons beaucoup et qui s'adapte avec compétence aux besoins et à l'exigence de leur emploi.

Je leur souhaite et vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2020. Qu'elle vous garde en bonne santé et vous apporte bonheur et réussite pour vous et vos proches.

Frédéric DESCHAMPS

Elections Municipales de 2020.

Une page qui se tourne, j'ai annoncé dès le mois de septembre aux membres du Conseil Municipal que je ne souhaitais pas faire un nouveau mandat de maire.

J'ai été élu en 1995 comme Conseiller Municipal, en 2001 comme 1er Adjoint et en 2008 pour remplir les fonctions de Maire.

Durant ces 25 années, j'ai suivi l'évolution de notre commune, de chacun de ses investissements et j'ai vraiment apprécié toutes ces étapes ainsi que les personnes qui m'ont accompagné et soutenu dans les choix et les réalisations de chacune de ces actions.

Cette mission, je l'ai acceptée et je ne le regrette pas mais je pense qu'il faut savoir passer le relais.

La fonction de maire a évolué surtout dans ce dernier mandat ou la loi NOTRE de 2015 (Nouvelle Or-

ganisation Territoriale de la République) a obligé le regroupement des communautés de communes de moins de 15000 habitants. Beaucoup de réunions pour organiser ce nouveau territoire, lui attribuer de nouvelles compétences et faire en sorte que chacun y trouve son compte et sa place.

Pour l'instant, les retombées ne sont pas palpables mais le fait de faire partie d'un territoire très touristique et avec des parcs d'activités importants ne peut qu'avoir des effets bénéfiques dans le temps.

Une nouvelle équipe est en train de se mettre en place, je souhaite qu'elle soit constituée de personnes dévouées et complémentaires, que chacun et chacune prenne plaisir à travailler et construire ensemble pour le bien-être de tous les habitants de notre belle commune de La Jaudonnière. Je serai toujours disponible pour les aider s'ils en éprouvent le besoin.

Frédéric DESCHAMPS

Élections Municipales Infos Pratiques.

1. Dates

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 et le dimanche 22 mars 2020 en cas de second tour.



2. Mode de scrutin

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus pour 6 ans. Par ailleurs, **une déclaration de candidature** est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Pour les élections de mars prochain, les candidatures sont à déposer après prise de rendez-vous obligatoire à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte et les délais de dépôt de candidature sont fixés :

- ↳ **Pour le 1er tour :** du lundi 10 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 au jeudi 27 février 2020 à 18h00.
- ↳ **Pour le 2ème tour :** du lundi 16 mars 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 au mardi 17 mars 2020 à 18h00.

Communes de moins de 1 000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.

L'obligation de la parité femmes hommes n'est pas requise pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Les candidats présentent leurs candidatures groupées ou isolées.

Les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs. Depuis 2014, les modalités de panachage ont toutefois des limites : **il n'est plus possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité rela-

tive, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Attention : Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des EPCI sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales (article L. 273-11 du code électoral). En conséquence, le nom des élus communautaires ne sera connu qu'après l'élection du maire et les adjoints.

3. Conditions pour être électeur

Pourront voter aux élections municipales les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne qui résident en France.

Les électeurs devront s'inscrire sur les listes électorales **au plus tard le vendredi 7 février 2020**, notamment pour les nouveaux habitants de la commune

4. Les procurations

Les règles applicables en matière d'établissement des procurations sont prévues par la circulaire INTA1910502C du 9 mai 2019 relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration.

Tout électeur souhaitant voter par procuration (le mandant) doit se présenter en personne :

- ↳ au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail ;
- ↳ au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Les personnes résidant à l'étranger doivent s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France.

Attention aux délais d'acheminement par voie postale du volet destiné au bureau de vote.

Un mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.

Pour tous les candidats de notre commune :

Réunion préparatoire pour
les élections municipales

**Le Mercredi 22 janvier 2020 à 20h30
En Mairie.**

Les réunions du Conseil Municipal.

Séance du 12 septembre 2019

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE LA MINÉE SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY

Après avoir entendu l'exposé des membres de l'Association « Vent de Folie », le Conseil Municipal :

- ↻ Emet un avis favorable sur la demande présentée par la SAS « parc éolien de la plaine de la Minée », en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien de la plaine de la Minée sur la Commune de Chantonay, mais à au moins 1000 mètres des habitations,
- ↻ Regrette le choix de la variante C préférable compte tenu du moindre impact écologique, mais qui pénalise les habitations du Taupinay qui se trouvent à 525 mètres de l'éolienne 3 ainsi que la hauteur importante des éoliennes implantées.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – PROPRIETE DOISY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption concernant la propriété appartenant à Monsieur et Madame DOISY Jean-Luc, cadastrée section B n°59 et n°1190 sise Le Château - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 360 m².

CESSION DU CHEMIN ET DU TERRAIN A LA SIMBRANDIERE

Suite à une demande, le Conseil Municipal, accepte le principe de la vente du chemin de la Simbrandière attenant à la maison d'habitation (ex Morin) au prix de 10 € le m² et le reste du chemin ainsi que la parcelle communale jouxtant au prix de 1000 € l'ha. Cette transaction ne pourra se conclure qu'après la tenue d'une enquête publique.

TARIF DE LA CANTINE

Le Conseil Municipal, considérant que notre collectivité prend en charge la rémunération du personnel affecté à la cantine et qu'elle envisage l'acquisition d'un lave-vaisselle, décide de ne pas prendre en charge l'augmentation du prix du repas de la cantine scolaire décidé par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans un souci d'équilibre du budget « restauration scolaire ».



REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide une augmentation de 1 % de la redevance assainissement pour l'année 2020 et fixe les tarifs de la façon suivante :

↻ Abonnement annuel	:	57,70 € HT
↻ Prix du m3	:	1,1260 € HT
↻ Forfait annuel pour les usagers alimentés par un puits : 25 m3 par personne		

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur l'adhésion de la Commune de LA JAUDONNIERE, via une convention d'adhésion tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble de ses agents avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE et fixe le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 euros par agent, sur la base d'un temps complet.

Séance du 24 octobre 2019

PROTOCOLE DE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le Conseil Municipal réitère sa décision d'adhérer au dispositif « participation citoyenne et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec le représentant de l'Etat et la Gendarmerie.

REALISATION D'UN GARDE-CORPS AUTOUR DE LA PLACE DE LA LIBERTE ET A L'ACCES DE L'AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier la réalisation d'un garde-corps ajouré autour de la place de la liberté et à l'accès de l'agence postale à l'entreprise DESLANDES MOREAU du Boupère pour un montant de 19 012,32 € TTC.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC SECURISPORT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de conclure un contrat de prestation de service, pour le contrôle annuel des aires de jeux et le contrôle biennuel des équipements sportifs, avec la société SECURISPORT ayant son siège social à Bazoges-en-Paillers -85130-, pour une durée de 4



ans, moyennant un coût de 395 € HT pour les aires de jeux et équipements sportifs ou 145 € HT pour les aires de jeux uniquement.

ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier l'entretien du terrain de football à l'entreprise Méridionale Environnement pour l'année 2020 pour un montant de 4.824,00 euros TTC ainsi que l'entretien du terrain stabilisé pour 882,00 euros TTC.

TRAVAUX CHEMIN DE LA PETITE GROIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise EIFFAGE relatif aux travaux d'empierrement du chemin de la Petite Groie pour un montant de 3 900,00 € TTC.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2019, tel portant sur l'évaluation des charges transférées au titre de la restitution de la compétence « Lutte contre les chenilles processionnaires du pin » et du déploiement de la compétence « Soutien et participation à toute action culturelle, sportive éducative en milieu scolaire (maternelle et primaire) concernant l'ensemble des écoles du territoire ».

APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES SUD VENDÉE LITTORAL

Dans le cadre du principe de revoyure prévu par le contrat au cours de cette année 2019, afin de procéder aux ajustements paraissant nécessaires, le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant.

MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure un nouveau contrat de maintenance du défibrillateur, pour une durée de 36 mois (de 2019 à 2021), avec la société SAFE basée aux Essarts en Bocage – 85140-, pour un montant annuel de 95,00 € HT.

VENTE DE COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal fixe le tarif de coupe de bois à :

- ✂ 10,00 € le stère sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée,
- ✂ 12,00 € le stère dans les parcelles boisées communales.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES

Suite aux déclarations de vacances d'emplois enregistrées suite au départ à la retraite et à la démission d'un autre agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour l'accueil périscolaire (13.5 heures par semaine) et d'un agent contractuel pour l'entretien des locaux scolaires (6 heures par semaine), ces agents assurant jusqu'à présent le remplacement.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019, afin de prendre en compte les subventions accordées pour des travaux d'équipement qui n'étaient pas assurées lors du vote du budget.

Séance du 4 décembre 2019



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE SAINTE HERMINE – NOUVEAU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Suite aux avis des personnes publiques associées et de la CDPENAF, des modifications ont été apportées au projet de plan arrêté le 21 mars 2019. Ces modifications nécessitent de corriger le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et entraînent un nouveau débat.

Le Conseil Municipal, après avoir réaffirmé sa volonté de développer l'activité artisanale en milieu rural et ainsi souhaite disposer d'une surface réservée raisonnable sur le site de la « Route de Pareds » pour l'installation éventuelle d'artisans ou l'extension des activités existantes, prend acte de la tenue du débat sur les modifications apportées aux orientations géné-

rales du PADD, organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Sainte Hermine.

CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité en traversée du bourg, il convient d'établir une convention avec le Département pour autoriser ces travaux et définir la répartition des charges d'entretien de cet aménagement.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de conclure avec le Département de la Vendée une convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération, et fixant les conditions de son entretien ultérieur et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (P.D.I.P.R.) D'UN ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE (GR° 364 – DU POITOU A L'OCEAN)

Le Conseil Municipal, demande, au Conseil Départemental, l'inscription au P.D.I.P.R des chemins de la Commune de La Jaudonnière, empruntés par l'itinéraire « GR° 364 – Du Poitou à l'Océan » et autorise Monsieur le Maire, à signer une convention avec le Dé-

partement et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Vendée

INITIATIVE « 1000 CAFES EN MILIEU RURAL »

Dans le cadre de l'initiative du Groupe SOS, qui souhaite créer ou reprendre 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3500 habitants ne disposant plus d'aucun lieu de convivialité comme un café ou dont le café est menacé de fermeture et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de déposer une candidature en renseignant en ligne un questionnaire synthétique sur la situation de la commune pour permettre à l'équipe 1000 cafés de vérifier l'éligibilité ainsi que les critères d'opportunité complémentaires de la commune.



*G*rand Défi à la Jaudonnière le 21 juillet 2019.

Après plusieurs mois d'organisation, de démarches, de réunions diverses, le jour J est arrivé avec les bénévoles au grand complet et des tâches réparties à chacun d'entre eux.

Si la fréquentation n'était pas au top, les bénévoles, eux l'étaient. Une mobilisation remarquable où chacun a apporté de son temps, des plus jeunes qui se sont occupés des jeux aux plus anciens qui ont mis en place les structures, assurés leur service et qui étaient encore là le lundi pour remettre tout en place.

Un grand merci au Comité des Fêtes et à ses membres qui ont accepté cette organisation mais également à tout ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette journée. Cet événement aura permis de se retrouver et ainsi participer à l'animation de notre commune.

Les 25ème Jeux Intervillages rebaptisés en 2009 « Grand Défi » auront lieu à Saint martin Lars où vous êtes tous invités en spectateur cette fois-ci au mois de juillet 2020.



C'est le 5 décembre à l'issue de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes que le Président, Jean-Yves CHARRIER, a remis un chèque de 300 € aux 6 associations les plus nécessiteuses.

Les travaux réalisés en 2019.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU ET RUE DE LA POSTE

Les travaux Rue du Château, à part la signalétique et les plantations, sont maintenant terminés.

Concernant ceux Rue de la Poste, ils vont débuter le 13 janvier et devraient durer environ 2 mois suivant les conditions atmosphériques. S'il fait trop froid ou trop pluvieux la partie en enrobé ne pourra pas se faire et sera peut-être reportée en avril.

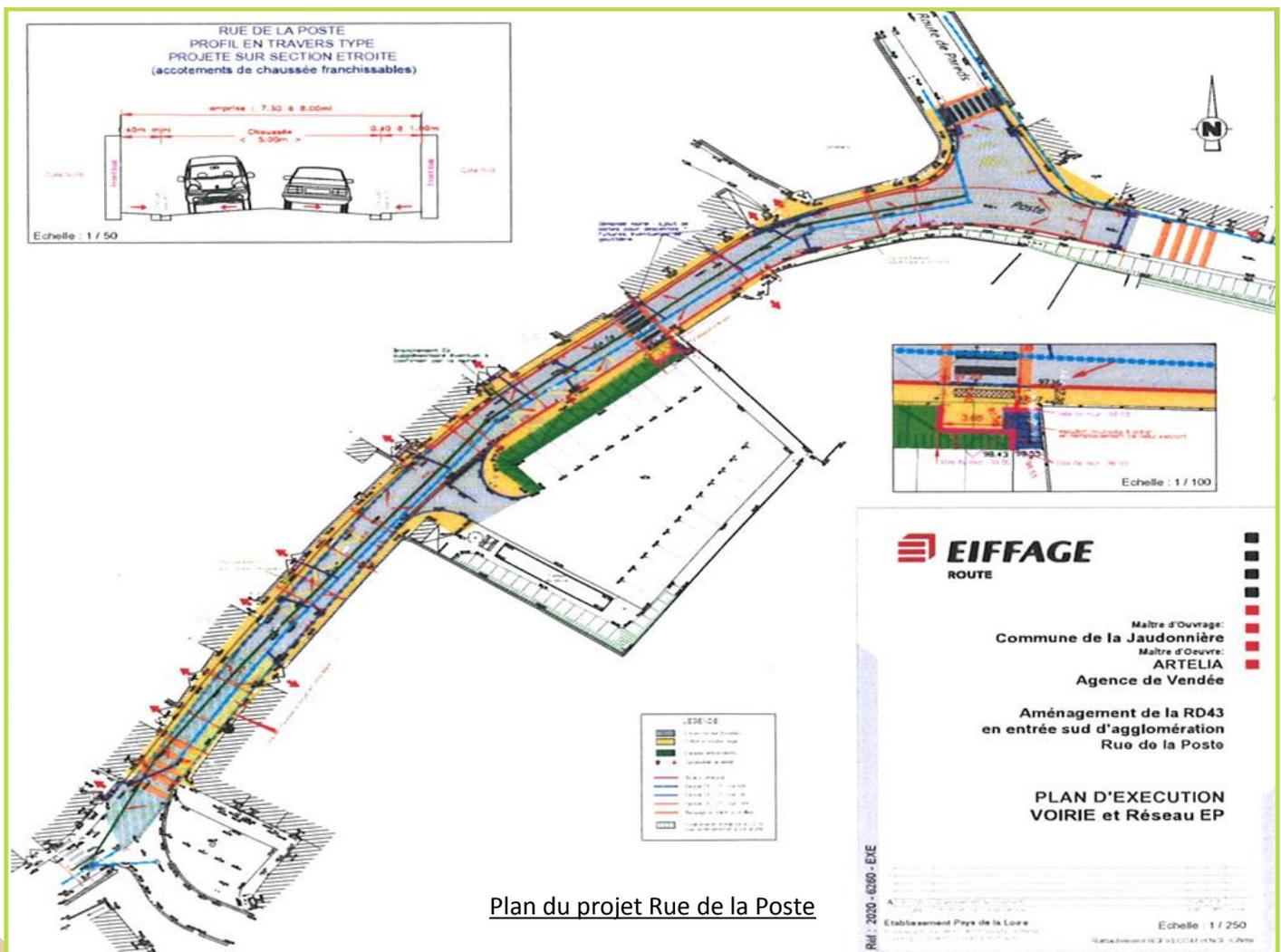
Au niveau du financement, nous avons obtenu une subvention supplémentaire de 17.500 € ce qui réduit encore le montant à la charge de la commune. Ce reste à charge est de 76.252 € HT soit 30 % du montant global pour les deux tranches de travaux.

Encore une fois, tout sera fait pour qu'il y ait le



moins possible de gêne pour les riverains et je vous demande de respecter les déviations mises en place pour ne pas perturber les travaux et la sécurité du personnel. Seuls les riverains, les services de secours, le véhicule de collecte des ordures, la distribution du courrier et les cars scolaires sont autorisés à passer lorsque l'état de la chaussée le permettra.

Merci de votre compréhension.



Les travaux réalisés en 2019 (suite).

TRAVAUX DE PEINTURE DE L'ÉGLISE

Les travaux de peinture des murs et du plafond de l'église sont achevés. Un gros chantier qui s'est très bien déroulé grâce à la mobilisation d'un grand nombre de bénévoles, qui d'abord ont vidé tout le contenu (bancs, statues, tableaux, sonorisation ...). Ensuite, il a fallu procéder au nettoyage de tous les éléments avant leur remise en place.

Un grand merci pour le travail qu'ils ont fait et pour leur disponibilité.

Le coût de l'opération s'élève à 10.896,14 € TTC.

Il reste un vitrail à réparer et les portes à peindre dès que le temps le permettra.



Venue du Père Noël à l'école André DRAPEAU, et départ en retraite de Madame Martine AKACHA.

Vendredi 20 décembre, c'était l'effervescence à l'école André DRAPEAU de La Jaudonnière.



Tout d'abord, la venue du Père Noël dans les trois classes avec les bras chargés de livres, de jeux éducatifs et d'outils de jardinage qui venaient s'ajouter aux pochettes de gourmandises offertes par la municipalité.

Un échange très apprécié par les petits qui lui ont chanté des chansons de circonstance mais également par les plus grands qui étaient très attentifs aux réponses faites par le Père Noël à certaines questions parfois embarrassantes.

A la suite de ce moment très convivial, un diplôme du parcours citoyen a été remis, par les conseillers municipaux présents, aux enfants qui chaque année assistent et participent aux cérémonies du sou-

venir et aux diverses commémorations. Un grand merci aux enfants et aux enseignants qui jouent un rôle très important dans la transmission de ce devoir de mémoire.



Pour clore cette matinée, Monsieur le Maire a invité Madame Martine AKACHA, employée depuis 18 ans par la commune à la cantine et à la garderie, pour la remercier et lui souhaiter une très bonne retraite, en présence de ses collègues de travail, de tous les enfants, des enseignants et des membres du conseil municipal.



C'est dans cette très bonne ambiance, autour du verre de l'amitié, que Monsieur le Maire a souhaité de bonnes vacances aux enfants, aux enseignants et au personnel communal.

La Jaudonnière à la fin du XIX^{ème} siècle.

Notre article relatant l'histoire de notre commune, couvre la période de 1884 à 1900. Il s'agit de nombreuses anecdotes, qui ont défrayées les chroniques en leurs temps, et que nous avons retrouvé en parcourant notamment les parutions de presse du journal « La Vendée ».

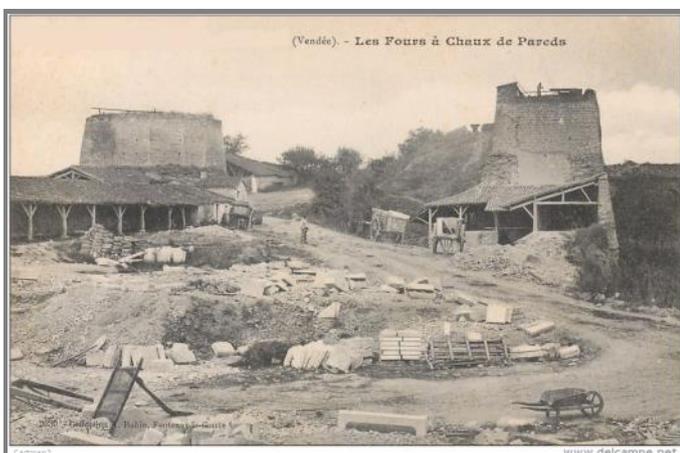
Contentieux électoral à cause de M. le curé :

C'est l'ébullition sur le canton de Sainte Hermine en février 1884, les résultats des élections du conseil général font l'objet de contestations et des protestataires ont fait une demande pour invalider le résultat. Et cela en raison de griefs tirés de ce que dans la commune de la Jaudonnière le curé aurait pris part active à la lutte électorale.

Le Conseil d'Etat saisi de l'affaire, mena son enquête et statuant au contentieux, émis les conclusions suivantes: « Considérant qu'il n'est pas allégué que sieur Baudry, curé de la Jaudonnière, ait abusé de l'autorité que lui conféraient ses fonctions sacerdotales pour exercer sur les électeurs une pression en faveur du candidat élu ; Sur les autres griefs ; Considérant que les unes ne sont pas établis, les autres ne sont pas de nature à modifier le résultat de l'élection ; Décide que les protestation sont rejetées. »

Le journaliste concluait quant à lui: « Nous n'avions jamais du reste douté de cet heureux résultat, car les griefs formulés contre cette élection étaient aussi ridicules que mensongers, et nous pensions bien que le Conseil d'Etat, ferait bonne justice des protestations revêtues seulement de sept ou huit signatures, dont le chiffre était aussi mince que la notoriété. »

L'abus d'alcool nuit gravement à la santé :



Ce fait divers paru en novembre 1885 dans « la Vendée »: « Lundi dernier, on découvrait au fond

d'une carrière le cadavre du nommé Jules Perraud, roulier. Il avait le crâne fracassé, et sa mort paraissait être le résultat d'une chute. En effet, parti la veille au soir vers dix heures avec deux autres personnes, avec lesquelles il avait bu et qu'il avait perdu en chemin et serait tombé accidentellement dans cette carrière profonde d'environ huit mètres, bordant la route qu'il suivait pour rentrer chez lui. Le sieur Perraud laisse une veuve et deux enfants en bas âge. »

Distinction pour acte de dévouement:

Une médaille d'argent de 2^{ème} classe a été décernée à M. Marcel Robinet, carrier à la Jaudonnière, le 5 juillet 1886. Il s'est distingué par plusieurs actes de dévouement, notamment en descendant dans un puits en construction, pour sauver un ouvrier qui y était tombé asphyxié.

Des chaises qui coûtent très chères:



Les journaux républicains de Vendée ont annoncé le 30 août 1890, que M. le Ministre des cultes vient de supprimer un mois de traitement à M. l'abbé Baudry, curé de la Jaudonnière, pour avoir enlevé abusivement des chaises à plusieurs jeunes filles. Les chaises en question n'appartiennent point aux jeunes filles dont il s'agit, dit avec raison notre excellent confrère M. A. Dubé. Elles n'ont jamais déboursé un centime pour les occuper. Comment M. Baudry aurait-il pu leur retirer abusivement un bien qui n'est pas le leur ? Ces chaises d'ailleurs ne sont affermées par personne. Il restait dès lors et il reste toujours loisible à M. Baudry de les mobiliser dans l'église à sa discrétion, selon la loi qui, sur cette matière est formelle en sa faveur : le placement des bancs ou chaise dans l'église ne pourra être fait que sur le consentement du curé ou desservant, sauf le recours à l'évêque. (Décret de 1809, art30). Nous ne parvenons pas à saisir comment un motif d'ordre moral, le seul sur lequel s'est basé M. Baudry, soit de nature à lui enlever l'exercice d'un droit



si légitime et si naturel. M. Baudry, nous savons, eut préféré le silence sur cette suppression partielle de son traitement, suppression qu'il estime avec raison un honneur. Mais la justice et la vérité réclamaient ce me semble une autre attitude. Voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à faire connaître cette iniquité.

Noyade peu banal:

Le nommé Bouet, Agé de 20 ans, demeurant à la Jaudonnière, qui était venu le jeudi 19 novembre 1891, pour affaire à Saint Philbert-du-Pont-Charrault, s'est noyé en faisant boire son cheval.

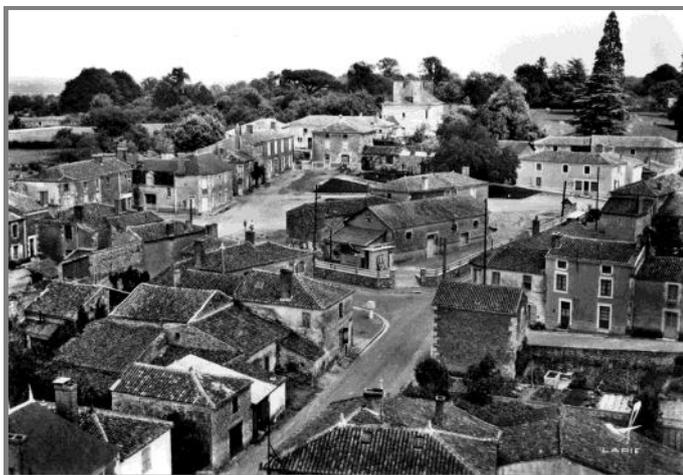
Coup de fusil malencontreux:

Un malheureux accident vient d'arriver à la Jaudonnière en février 1892. Hubert Héraud, garçon forgeron, qui avait été requis pour tuer un chien malfaisant, a, involontairement, dirigé un coup de fusil dans la croisée de la maison du sieur Caboriau. La femme de ce dernier, âgée de 27 ans, a été atteinte aux yeux; l'œil droit est absolument broyé, l'œil gauche a également beaucoup de mal. La malheureuse femme est dans un état désespéré. L'auteur de cet accident est fou de douleur.

Suicide par submersion:

Le 11 décembre 1892, le nommé Rambaud Aimé, âgé de 58 ans, sabotier, demeurant au village de Pied-Sec, en cette commune, s'est donné volontairement la mort en se jetant dans un bassin communal appelé « Le Charriot ». Cet homme, qui était, paraît-il, dans une situation pécuniaire inquiétante, paraissait, depuis quelque temps, sombre et soucieux

Vandalisme chez M. le Maire:



Dans la nuit du 2 au 3 août 1896, un individu avait pénétré dans le jardin de M. Chauveau, notaire et Maire de la Jaudonnière, avait brisé 3 pommiers ; non

content de cela il est allé ensuite dans une jeune vigne, plantée de ceps entièrement greffés, et qui était parfaitement réussie. Il a arraché 301 pieds sur 600 et qui sont complètement perdus ; il estime sa perte à 400 francs. M. Chauveau, informé, a déclaré qu'il ne soupçonnait que son ancien domestique, un garnement qui était bien capable de commettre cet acte de sauvagerie. La gendarmerie s'est rendu chez l'auteur présumé, un nommé Guitton Pierre, 21 ans, domestique à la Clémencellerie, et pressé de question il a fini par avouer, et qu'il l'avait fait pour se venger de son ancien maître. Il a été mis en état d'arrestation.

L'odyssée d'un voleur:

Un vol important avait été commis au préjudice de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée par un de ses employés nommé François. Voici maintenant qu'il nous revient que François n'était point un inconnu pour les habitants de notre bocage vendéen. En homme sage, François ne s'amusait pas à dépenser follement et sans compter l'argent pris à la Compagnie. Il s'était d'abord rendu en Espagne où il avait fait des spéculations sur les terrains, bien plus avantageuses que les châteaux légendaires du même pays. Il avait même gagné à la loterie. Mais, terrifié par l'explosion de Santander, il était revenu en France. A Bordeaux, il avait loué la gérance d'un bureau de tabac et l'avait ensuite sous-louée avec bénéfices. Il était ensuite allé à Croix-de-Vie, petite plage située à 18 kilomètres des Sables-d'Olonne, et y avait passé l'été dans un chalet appelé Mousseux, dont il était devenu acquéreur. Il avait trouvé le pays charmant et, voulant s'y fixer, il avait armé un bateau de pêche dont il partageait le produit avec l'équipage et qui lui donnait de bons bénéfices. Enfin, il avait acheté à Chantonay un terrain et fait construire une superbe habitation qu'il devait inaugurer l'année prochaine. En attendant, il était à la Jaudonnière, commune du canton de Sainte-Hermine, où il avait acheté, moyennant 10,000 fr. le chalet de la Forêt. Il y menait grand train, ayant nombreuse domesticité, chevaux et voitures.

M. Cochefert, chef de la Sûreté, l'arrêta à Poitiers, pour avoir falsifié des certificats d'obligations nominatives et avoir ainsi frauduleusement perçu, dans l'espace de quatre années, de deux à trois cent mille francs d'intérêts. François, qui avait été mené à Paris, vient de passer devant la Cour d'assises de la Seine. A la suite d'un verdict affirmatif, non accompagné de circonstances atténuantes, il a été condamné à 7 ans de travaux forcés.

Suite » » »

Gare aux crustacés:

M. l'abbé Baudry, curé de la Jaudonnière, âgé de 64 ans, est décédé subitement le mercredi 24 août 1898. Il était curé de La Jaudonnière depuis le 19 août 1870. On annonçait qu'un empoisonnement dû à l'ingestion d'un crabe, se serait produit dans une commune des environs de Fontenay. Nous n'avons pas reçu confirmation de cette nouvelle. Mais il est manifeste qu'à la Roche et aux Sables plusieurs personnes se sont trouvées incommodées après avoir absorbé des crustacés ou des coquillages. A la Caillère et à Chantonay, de nombreux cas d'empoisonnement se seraient produits après le passage d'un poissonnier qui avait vendu des cancrs. On prétend même que plusieurs décès auraient eu lieu. On attribue à la même cause la mort de M. le curé de la Jaudonnière.

Explosion chez le buraliste:

Un samedi d'avril 1900, vers 8 heures du matin, une violente explosion s'est produite dans la maison de

M. Marchand, receveur ruraliste à la Jaudonnière. La maison s'écroula ainsi qu'un cellier, une écurie et un grenier y attenant. Une autre maison voisine, celle de M. Guinaudeau, a eu une porte et des vitres brisées, et une fenêtre endommagée. Les voisins, attirés et quelque peu effrayés par l'explosion, entendirent des cris d'appel partant de sous les décombres. Ils reconnurent la voix de M. Marchand et se mirent en devoir de le dégager on n'y parvint qu'après un long travail. M. Marchand avait ses vêtements déchirés, il avait la figure ensanglantée et de nombreuses brûlures et fractures sur tout le corps. Il est mort à 1h de l'après-midi. Avant de mourir, il a pu raconter qu'il avait été victime de son imprudence. Pour chercher une lime, en effet, il avait approché une allumette enflammée d'un tonneau contenant 30 kilos de poudre qui avait fait explosion.

Julien Quéchon

Animations de la Bibliothèque.



En 2019, l'équipe de bénévoles a proposé aux enfants 2 animations « Les Œufs de Pâques » et fin octobre « HALLOWEEN » qui a été un véritable succès car une centaine de personnes enfants et adultes étaient présents. Après la lecture d'histoires de sorcières et fantômes, les enfants déguisés ainsi que quelques adultes qui

ont joué le jeu, se sont réunis pour danser à la salle des fêtes qui avait été décorée pour l'occasion. Nous avons passé une soirée très agréable et conviviale.

En 2020 ces 2 animations seront bien sûr reconduites et nous avons comme projets de faire des soirées ou après-midi « Jeux de Société » inter-générationnels et pourquoi pas des ateliers bricolage et lecture.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une bonne et heureuse



année 2020 et espère vous accueillir comme nouveau lecteur.



**Nous rappelons que la bibliothèque
est gratuite et ouverte
le lundi de 18 à 19 heures
et le samedi de 11 à 12 heures.**

Du côté de l'école André Drapeau .

Cette année, l'école compte 66 élèves. Ils sont répartis dans les classes de Mme Mireille GUILMINEAU (Maternelle) avec l'aide de Mme Dominique BOUILLAUD (ATSEM), de Mr Thierry BOUHIER (CP-CE1-CE2) et de Mr Thomas GUINAUDEAU (CM1-CM2).



Depuis la rentrée de septembre, toutes les classes ont participé à deux projets communs : Le mardi 15 octobre, nous nous sommes rendus à Sainte-Hermine dans le cadre du festival des Enfantaisies. Nous avons tous pris un petit-déjeuner équilibré. Ces deux moments s'inscrivent dans notre projet d'école autour de la culture et de la science.



Chaque vendredi, c'est piscine pour les élèves du CP au CM2 !!! Nous allons à Chantonnay. Des parents nous accompagnent et nous les remercions car c'est grâce à eux que nous pouvons y aller. Nous nageons avec des frites et des planches, nous sautons et nous rions !

Également, chaque classe participe à divers projets tout au long de l'année.

Nous vous invitons à consulter le blog de l'école.



Pour tout renseignement concernant l'école, vous pouvez contacter le directeur, M.GUINAUDEAU 02 51 34 34 43. Vous trouverez également de nombreuses informations et d'autres photographies sur le blog passerelle de l'école ([blog passerelle école de la Jaudonnière](#)).



Club des jaudouins.

Une année se termine, une nouvelle se profile déjà à l'horizon, 2020 est à notre porte.

Nos activités perdurent, rencontres toutes les quinzaines le mardi après-midi, repas de Noël et Printemps, sorties variées etc...

Conscient du bien-être que nos activités apportent à l'ensemble de nos adhérents, nous souhaitons donner du sang nouveau à nos rencontres.



Jeunes retraités c'est vers vous que nous nous tournons, pour pouvoir donner cette nouvelle impulsion que tous nous souhaitons !

De nouvelles activités pourraient être mise en

place. Outre les jeux divers (cartes, boules, palets, jeux divers) des marches, des sorties, des échanges de savoir autour de la pratique informatique, autour du bricolage, autour du jardinage, de l'entretien et de la rénovation des espaces communaux, des transports solidaires etc..., seraient de nouvelles pistes. Nous avons tous des dons le club serrait aussi le moyen de les exploiter, pourquoi ne pas les faire partager ?

Alors, venez nombreux à notre assemblée générale qui aura lieu le **28 janvier 2020 à 14h30**, en la salle des fêtes de la Jaudonnière. Nous n'en serons que plus motivé et ensemble rechercher de nouvelles activités ainsi nous ferons le bonheur de tous !

Le Bureau

Dates à retenir pour 2020 :

Mardi 28 janvier :	Assemblée générale
Samedi 8 février :	Concours de belote
Mardi 31 mars :	Banquet de printemps
Dimanche 24 mai :	Bal à Montournais
Mardi 7 juillet :	Pique-nique
Samedi 5 décembre :	Concours de belote
Mardi 15 décembre :	Repas de Noël

Comité des fêtes.

La quatrième édition de de la rando gourmande du 18 mai a drainé quelques 350 marcheurs. Merci aux bénévoles et aux propriétaires.

Une fête imprévue s'est invitée au mois de février: LE GRAND DEFI.



Celui-ci nous a donné beaucoup de travail dans un temps assez court. Mais nous y sommes arrivés. Le 21 juillet à été une belle (et chaude) fête qui a vu la victoire de Ste Hermine.

Suite a ça la rando de septembre a été abandonnée.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont investi (e)s pour cette fête.



L'achat de barnums est en prévision.

Nous envisageons d'organiser un concours de palets le samedi 22 février puis la rando gourmande le samedi 06 juin (changement de date). Celle de septembre devra revoir le jour le 13 septembre (à voir).

Bonne fin d'année 2019 et meilleurs vœux pour 2020

Le bureau



Handball - Les Comètes.

Bonjour à tous,

Comme les années précédentes, la saison se déroule dans la bonne humeur! Elle est parsemée de défaites et de victoires qui sont les principaux ingrédients du sport.

Nous félicitons particulièrement l'équipe de hand fauteuil qui est championne des Pays de la Loire. Un grand bravo aux joueurs qui traversent la région pour défendre des valeurs universelles du sport ; le respect, le partage, la combativité... Pour rappel, celle-ci accueille des pratiquants handis mais aussi valides.



Nous sommes également fiers des moins de 10 masculins qui ont représenté nos couleurs au Vendéspace en coupe de Vendée. Nos champions se sont inclinés face à la Ferrière mais ont fait preuve d'un combat acharné. Bravo à eux !



La collaboration avec le club de Chantonay continue et évolue, une seconde équipe séniors féminines à vue le jour compte tenue de l'effectif important. Et une convention pour les seniors masculins a également été signée étant donné que celle avec le club de Ste Hermine n'a pas été reconduite.

Les différents groupes se forment et l'entente fonctionne. Nous comptons maintenant 9 équipes en convention. Nous conservons à notre nom nos équipes moins de 8 et 10, l'équipe de hand adapté, de hand fauteuil et notre équipe loisirs qui se réunit dans la convivialité.

Pour cette année nous accueillons deux nouveaux encadrants ; Maxime Soulard qui assure les entraînements de nos équipes jeunes et Jean Sébastien Bolteau qui encadre nos deux équipes féminines. Les lieux d'entraînements et des matchs alternent entre la salle de la Jaudonnière et celle de Chantonay afin de pouvoir combler joueurs, parents et supporters.

De façon à faire découvrir le handball, des Portes Ouvertes auront lieu en fin de saison pour les enfants, nous vous communiquerons les dates.

Nous tenons à remercier les bénévoles, les parents et accompagnants qui s'investissent dans la vie de notre club. Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que joueur ou membre actif, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

L'équipe des Comètes vous souhaite des joyeuses fêtes de fin d'année à vous et vos proches. Bonne année 2020 !

Sportivement.

Les membres du bureau.

A VOS AGENDAS !

N'oubliez pas de réserver les dates suivantes

Le 7 février 2020 :

Réservez vos pizzas et venez les chercher de 18h30 à 19h30 à la salle de sport de la Jaudonnière

Le 25 avril 2020 :

Soirée fouets à la salle des fêtes de la Jaudonnière

Horaires des Entraînements

Lundi (-8&-10) 17h30-18h30 Jaudonnière
Mercredi (-14g conv Chanto) 17h-18h30 Jaudonnière
(-14f conv Chanto) 18h30-20h Jaudonnière
Jeudi (-12g conv Chanto) 18h30- 20h Chantonay
(Hand fauteuil) 18h30-20h Jaudonnière
Vendredi (Hand adapté) 14h-15h30 Jaudonnière

Séniors Masculin conv Chanto

Mardi et Vendredi avec équipe 1&2
Jeudi avec équipe 3

Séniors Féminines conv Chanto

Mardi et vendredi en alternance entre Chantonay et la Jaudonnière



Jaudio-Fit

jaudo fit
YOU CAN DO IT

Pour cette nouvelle saison, l'association Jaudio Fit compte 32 licenciées dont 25 adultes et 7 adolescents. Comme l'année passée, les cours de cross fit ont lieu à la salle des sports de la Jaudonnière.

Il existe 2 créneaux:

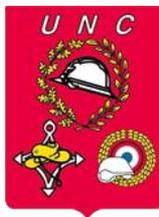
- ↳ le mercredi soir à 20h30 (cours adultes)
- ↳ le vendredi soir à 18h30 (cours adultes et adolescents).

Les cours sont mixtes et ouvert à tous. Il est possible de s'inscrire en cours d'année, alors n'hésitez plus.

Le bureau vous souhaite tous ses meilleurs vœux pour l'année 2020.



Union Nationale des Combattants Section de la JAUDONNIER



Anciens combattants d'Afrique du Nord, Soldats de France nous souhaitons rappeler à nos mémoires, tous ceux qui ont combattu pour la paix et ceux qui combattent encore aujourd'hui. Nous pensons à tous nos soldats qui opèrent dans les différentes parties du monde et plus particulièrement à ceux qui sont morts pour garantir la paix et notamment aux 13 militaires français morts au Mali le 26 novembre lors d'une opération contre les djihadistes.

C'est toujours aussi nombreux que, anciens combattants, anciens soldats, conseil municipal, enfants et parents, nous nous sommes retrouvés les 8 mai et 11 novembre 2019, pour commémorer et se rappeler que la paix est fragile et toujours à rechercher. Un remerciement particulier aux enfants et au directeur de l'école pour leur implication lors de ses commémorations

Notre association est dynamique et peut encore s'étoffer. Alors, si vous avez servi la nation en tant que militaires, gendarmes, policiers, pompiers, venez nous rejoindre en contactant notre Président Louis BELAUD (tél : 02.51.34.37.13).

Dates à retenir pour 2020 :

Vendredi 21 février,

Assemblée Générale à la salle des fêtes

Samedi 21 mars,

Assemblée générale des présidents à la Roche sur Yon

Vendredi 8 mai,

Commémoration Victoire 1945

Du 4 au 9 juin,

Pèlerinage à Lourdes

Dimanche 14 juin,
Congrès départemental des Anciens combattants aux
Herbiers

Vendredi 11 septembre,
Méchoui cantonal à Simon la Vineuse

Mercredi 11 novembre,
Armistice 1918

Samedi 5 décembre,
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Au nom de tous nos camarades, nous vous souhaitons une bonne année 2020.

Les membres du bureau



Les enfants effectuant l'appel des soldats morts pour la France



Rythm & Zum.

C'est s'amuser, se vider la tête, oublier les p'tits soucis du quotidien!

Avec Christelle coach diplômée, débordante d'énergie, sur des musiques entraînant!

Cette saison 2019/2020 commence avec une nouvelle association qui a vu le jour le 21 août 2019. Un tout nouveau bureau, dynamique, à l'écoute, plein d'idées et de motivation (Karelle, Marie, Sophie).

50 adhérentes sont au rendez-vous, grâce au dynamisme de notre coach Christelle, qui sait transmettre cours après cours sa passion et son enthousiasme depuis 2012.

Les séances sont rythmées et diversifiées, permettant à chaque muscle de travailler efficacement.

Rythm et Zum est ouvert à tous, hommes, femmes, de tout âge, de toutes professions et de tous horizons.

N'hésitez plus, venez nous rejoindre!

Le premier cours est gratuit et sans engagement.

Christelle Boisseleau - Coach sportif

Propose aussi ponctuellement des cours de

KUDUROFIT et POSTURAL BALL

Pour plus de renseignements:



<https://www.facebook.com/rythmetzum>

Karelle Vincent - 06.84.14.11.88. -

karelle.aurelien@orange.fr

Sophie - sophiezum@outlook.fr

L'Udaf.

L'Udaf de Vendée a ouvert en octobre dernier un service gratuit « Le Point Conseil Budget ».

L'objectif du Point Conseil Budget est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficultés financières apparaissent (liés à la perte d'un emploi, une séparation, la maladie, le décès ou une accumulation de crédits).

Vous pourrez ainsi obtenir des informations sur les démarches à suivre, des explications sur les courriers administratifs ou liés au surendettement, des conseils sur des problèmes juridiques, une aide à la constitution d'un dossier de surendettement, une aide éducative budgétaire afin d'identifier votre fonctionnement budgétaire et de vous aider à élaborer un budget prévisionnel ...

Accueil sur rendez-vous sur les communes de FONTENAY LE COMTE, LA CHATAIGNERAIE, LUCON et MOUTIERS LES MAUXFAITS

Contact : 02.51.44.37.10 ou pcb@udaf85.fr

L'Udaf de Vendée propose également une fois par mois à FONTENAY LE COMTE, une permanence à l'antenne de l'Udaf (21 rue de l'ancienne capitale du Bas Poitou) organisée par le service Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), pour les tuteurs ou curateurs familiaux d'un proche afin de les accompagner et leur apporter aide et information.



Contact : 02.51.44.37.16 – istf@udaf85.fr

D'autres services sont accessibles à tous et gratuits, comme :

Le service de médiation familiale. Solène Moulet et Françoise Deseine Loizeau, médiatrices familiale, reçoivent sur rendez-vous sur les communes de FONTENAY LE COMTE, LUCON, LA CHATAIGNERAIE et MOUTIERS LES MAUXFAITS, des couples et des familles, en situation de séparation ou de rupture du lien familial, afin de maîtriser les décisions qui les concernent et de pouvoir continuer à assumer leurs responsabilités quelle que soit l'évolution de leur situation.

Contact : 02.51.44.78.99 –

mediationfamiliale@udaf85.fr

Le service de conseil conjugal et familial. Cécile Fournier, conseillère conjugale et familiale s'adresse à toute personne seule, en couple, en famille, en groupe dans le domaine relationnel, affectif, conjugal ou familial, afin de dépasser une situation de conflit, de désaccord, pour rétablir le dialogue et envisager sereinement l'avenir.

Contact : 02.51.44.37.02 – cfournier@udaf85.fr

Le point Info Famille, pour écouter, informer et orienter toutes personnes, de tous les âges afin de les soutenir dans tous les domaines de la vie familiale.

Contact : 02.51.44.37.02 – pointinfofamille@udaf85.fr

Paroisse Catholique Sainte Marie en Herminois.

Presbytère

4 Rue Lafayette - 85210 Ste Hermine

Tél. : 02.51.27.34.59

Sainte-hermine@catho85.org

Prêtres et Diacre

Pascal FOUCHET curé

Charles OGÉREAU prêtre auxiliaire

Marc LUCAS diacre permanent

Correspondant communauté de la Jaudonnière :

Bernard FICHET

22, route des Grands Bois - 85110 La Jaudonnière

Tél : 06.88.16.17.67



Déménagement avant les travaux



L'Église de la Jaudonnière repeinte
Noël 2019

Célébrations : Chaque dimanche messe à 09h30 et à 11h00 par cycle dans les 13 églises de la paroisse. Les horaires des messes sont affichés à l'entrée de chaque église.

Catéchèse : Pour les enfants dès le tout jeune âge avec l'éveil de la foi (2-7 ans) ou normalement lors-

que l'enfant est en CE1. Les inscriptions sont prises en début d'année scolaire et dans certains cas, il est possible de rejoindre un groupe en cours d'année.

Aide aux personnes en difficulté : Avec le Secours Catholique, le CCFD etc. Avec le service évangélique d'accompagnement des familles en deuil.

Accompagnement des moments de joies : Avec les équipes de préparation au baptême et de préparation au mariage.

Le bulletin paroissial : Il paraît chaque mois. Il informe des horaires et intentions de messes ainsi que de toute l'actualité de notre paroisse.

Abonnement : Par porteur : 19 €/an

Convivialité : Chaque année un repas convivial est organisé par les relais de La Caillère, de St Hilaire et de la Jaudonnière. Les habitants de nos 3 relais sont vivement invités à ce repas qui aura lieu à La Caillère le 8 mars 2019.

Un grand merci à la municipalité pour la rénovation de l'église

Secours Catholique.

Sur le secteur de SAINTE HERMINE

le Secours Catholique,

C'est 80 bénévoles

Pour une solidarité locale, nationale et internationale

↳ Attribution de secours financiers aux personnes démunies, s'adresser à Bernard FICHET 22 route des grands bois LA JAUDONNIERE ;

↳ Un espace vêtements à Ste Hermine (près du stade), ouvert tous les mercredis de 14h30 à 17h00. Toute personne en difficulté, peut venir s'approvisionner pour une somme modique. Les vêtements convenables, d'actualité, propres et en bon état, donc portables, peuvent être déposés à l'Espace Vêtement. Les jouets d'enfants en bon état sont également collectés pour être redistribués. Pour ces dépôts vous pouvez également vous renseigner chez Bernard FICHET

↳ Un atelier de convivialité pour des femmes



isolées ;

↳ L'accueil des errants ;

↳ L'aide aux catastrophes naturelles, le soutien au projet de développement etc.

Pour financer ces actions :

↳ Les dons, les subventions municipales ;

↳ L'espace vêtement, la brocante, le vide grenier ;

↳ Les collectes de vieux papiers et de métaux. Les papiers peuvent être déposés en paquets séparés bien ficelés (pochettes plastiques enlevées), derrière la cure de la Caillère, sous le garage. Les vieux métaux, (gazinières, machines à laver, frigos, tôles, batteries...) peuvent être déposés sur une plate forme accessible toute l'année chez René DELAHAYE, la Sédinière de ST MARTIN LARS. En cas de difficulté pour le transport, s'adresser à Yves ALLETRU Responsable pour LA JAUDONNIERE.

L'association ADMR de la
Caillère-St Hilaire.



L'association ADMR de La Caillère St Hilaire intervient sur les communes de La Caillère St Hilaire, La Jaudonnière et St Martin Lars en Saint Hermine

L'ADMR permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. La personne dans sa globalité, est au centre des actions de l'ADMR fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins

Nos valeurs associatives sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination



Restaurant : le projet mis en place en 2013 se poursuit avec en moyenne 15 participants

Ouvert à tous, renseignez-vous, prochaines dates en 2020 : 13 janvier, 10 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai, 8 juin, 6 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 7 décembre

Téléassistance: elle permet le maintien à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité avec

une équipe d'écoute départementale disponible 24 h / 24 et 7 j / 7

Les Aides à domicile assistent et accompagnent les personnes dans les activités de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, courses, rendez-vous, préparation des repas), dans certains actes essentiels de la vie (levers, couchers, hygiène corporelle), **assurent la garde d'enfants à domicile, l'accompagnement à l'école**, la garde de jour et/ou de nuit, l'assistance administrative

En 2018, les aides à domicile, au nombre de 3, sont intervenues auprès de 26 personnes de la commune de La Jaudonnière pour un total de 2 507 heures de travail

A venir :

Assemblée Générale :

vendredi 12 juin 2020 à la Caillère St-Hilaire

Loto :

dimanche 15 novembre 2020 à La Caillère St-Hilaire

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat
43 route de Nantes à Ste hermine du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Secrétariat : 02.51.28.84.11

paysdesaintehermine@admr85.org

Vous pouvez aussi contacter la bénévole intervenant sur la commune:

Françoise PAVAGEAU 02.51.34.34.40

Ou prendre rendez-vous au Comité de Secteur et vous serez reçus au local de l'association à la Mairie de la Caillère St-Hilaire

Le bureau de l'ADMR est transféré à l'étage, salle au-dessus de la mairie

Nous avons besoin de vous : l'Association recrute de nouveaux bénévoles. REJOIGNEZ-NOUS !

Ligue contre
le cancer



VENDÉE



"Je suis heureux
d'être le parrain
des 60 ans du
Comité de Vendée"
Michel Cymes

Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles

Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes

- Des **Soins de Support et des Activités de Bien-Être*** mis en place dans chaque antenne permettant la reprise d'une activité Physique Adaptée et de rompre une forme d'isolement due à la maladie
- Une **écoute personnalisée** par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un **soutien par une psychologue** grâce à des consultations gratuites, sur rendez-vous
- Une **aide financière** d'urgence peut être étudiée sur dossier présenté à une assistante sociale
- Des **Groupes de Parole** encadrés par une psychologue, un mardi par mois à Fontenay et à La Roche
- Des bénévoles **représentants des usagers** en cas de difficultés lors de l'hospitalisation ou des soins
- **AIDEA - 0800 940 939** (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudaires, 85925 LA ROCHE sur YON
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)
E mail : cd85@ligue-cancer.net et lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr
Site : www.liguecancer85.fr et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 11 antennes
A Fontenay, Maison des Associations, Rue de la Sablière :
permanence le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 16 h à 17 h 30

*Soins de Support et Activités de Bien-Être

Renseignements, horaires et lieux :
Fontenay le Comte : 02 51 51 92 26
La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03
Chantonay : 06 02 33 86 82
Luçon : 06 20 99 40 94

Les Sapeurs-Pompiers de la Caillère-Saint Hilaire.



Sapeur-pompier Pourquoi pas vous ?

PASSION, AMBITION, VOCATION, OCCUPATION... QUELLES MOTIVATIONS ?



De l'idée doucement caressée de monter un jour dans les camions rouges, au passage à l'acte en osant tout simplement pousser les portes d'un centre d'incendie et de secours pour poser des questions, il n'y a pas qu'un pas.

D'une personne à l'autre, la démarche est plus ou moins longue. Dans tous les cas, elle fait référence à des motivations diverses, qui porteront le candidat potentiel tout au long de sa « carrière » de sapeur-pompier volontaire.



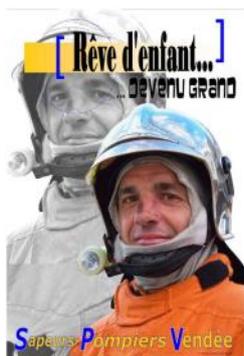
Rendre service et se sentir utile. Un état d'esprit que l'on appelle altruisme

et qui se traduit par une forme d'intelligence citoyenne.



Prendre des responsabilités et développer des compétences aux horizons variés. Quels que soient leurs niveaux d'études et leurs professions, les sapeurs-pompiers volontaires démarrent dans cette activité

à niveau égal. La diversité des missions permet de découvrir des évolutions insoupçonnées au départ : que ce soit dans une spécialité, dans la formation, dans le management des hommes, il y a pour chacun matière à évoluer.



Maintenance d'une bonne condition physique et plaisir du sport. Outre le maintien de la condition physique requise pour remplir les missions opérationnelles, le sport pour le plaisir, pour la

convivialité, pour les challenges est une culture chez les sapeurs-pompiers. Du football au VTT en passant par le rugby, la course à pied, la voile ou le basket, il y en a pour tous les goûts...

La convivialité, les amitiés qui se tissent sont des leviers importants au sein du centre de secours. Des liens forts unissent les individualités et forment un ciment nous permettant, sapeurs-pompiers, de

déclarer que nous faisons partie d'une « grande famille ». Aux moments opérationnels succèdent, plusieurs fois dans l'année, des moments de convivialité où conjoints et enfants sont le plus souvent associés.

Trentenaires et quadras, votre profil nous intéresse...

Le choix d'engagement que vous pouvez faire à nos côtés est en cohérence avec **vos choix de vie** et votre stabilité professionnelle et familiale.

L'aventure vous tente ?

Contactez l'adjudante
Lydie Crabeil

06 16 73 36 56

lydie.crabeil

@sdis-vendee.fr

ou l'adjutant-chef
Jimmy Loppinet

06 77 65 15 93

jimmy.loppinet

@sdis-vendee.fr

La MSAP à Chaille-les-Marais: Une vocation intercommunale.



A l'heure de la dématérialisation des démarches administratives, la Maison de service au public innove en Sud Vendée Littoral. Forte d'un succès grandissant depuis son ouverture à Chaillé-les-Marais il y a 3 ans, elle fera l'objet de permanences itinérantes pour aller au plus près des usagers et répondre à leurs besoins, dès le mois de décembre 2019. En 2018 et 2019, la fréquentation de la MSAP a augmenté de 53%.



La Maison de Services Au Public permet d'accéder à une large palette d'offres de services de la vie quotidienne :

- ↪ **aides et prestations sociales** : aide à la constitution de dossier, création d'un compte en ligne...
- ↪ **emploi et insertion** : aide à l'actualisation, consultation des offres, mise à jour de CV, lettre de motivation...
- ↪ **retraite**
- ↪ **énergie**
- ↪ **santé**
- ↪ **télé procédures administratives** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise...)
- ↪ **aide à la navigation sur le site impots.gouv.fr** et présentation des services en ligne (pas d'assistance d'ordre fiscal)

Une animatrice est présente pour orienter le public vers le bon interlocuteur, faciliter l'utilisation des services en ligne, prendre des rendez-vous avec les administrations ou encore aider dans les démarches administratives. Un ordinateur en libre accès est aussi mis à disposition.

Ces services sont disponibles en libre accès ou en accompagnement grâce aux opérateurs tels que :

- ↪ la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vendée (CPAM)
- ↪ la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ↪ la MSA (sécurité sociale agricole)
- ↪ la Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT)
- ↪ la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) Vendée
- ↪ Pôle Emploi
- ↪ Actif Emploi : accompagnement des publics en recherche d'emploi sur le secteur, sous forme d'entretien personnalisé ou d'accompagnement social renforcé
- ↪ le Centre d'insertion et de retour à l'emploi (CEIDRE) : accompagnement individualisé auprès des demandeurs d'emploi ou de publics socio-professionnels en difficulté dans leur parcours d'insertion
- ↪ la Mission Locale : accueil, orientation et information des jeunes entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire ou en démarche d'insertion socio-professionnelle. Aides et conseils dans les domaines de la formation, l'emploi, le projet professionnel, le logement, la santé, la mobilité, les aides financières.
- ↪ la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)
- ↪ ENEDIS (anciennement ERDF)
- ↪ et l'Agence d'Information sur le Logement (ADILE) : conseils à l'accession à la propriété (aides pour l'achat ou la construction d'un logement), conseils en énergie (éco-rénover, éco-construire, aides à l'amélioration de l'habitat, bilan énergétique de l'existant)

INFOS PRATIQUES

NOUVEAU : DES PERMANENCES ITINÉRANTES

LES SEMAINES PAIRES:

- ↪ A LA CAILLERE-SAINT-HILAIRE - Mairie 1, rue de la Mairie Le mardi de 9h à 12h, tous les 15 jours
- ↪ A SAINT-MICHEL-EN-L'HERM - Siège social de l'Office de Tourisme intercommunal Sud Vendée Littoral 4, route de Luçon (rond-point de la Delphine) Le jeudi de 13h30 à 16h30, tous les 15 jours

LES SEMAINES IMPAIRES

- ↪ A MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS - Pôle social 35, rue de la Boulaye Le jeudi de 13h30 à 16h30, tous les 15 jours

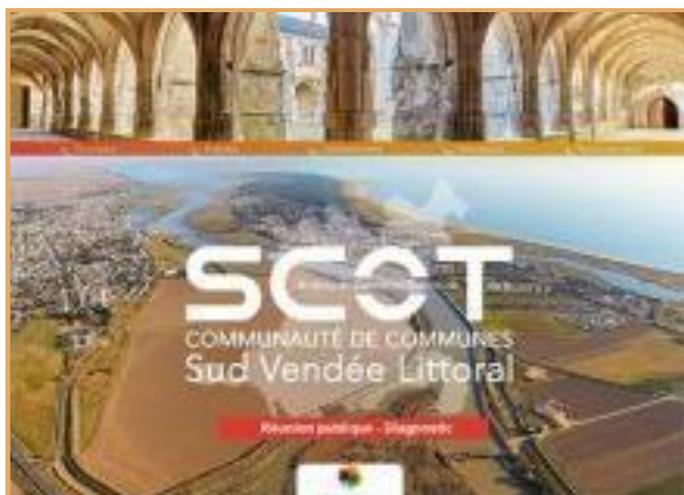
Suite » » »

CONTACT

Maison de Services Au Public
43 bis rue du 11 Novembre
85450 Chaillé-les-Marais
Angélique Proquin
Tél : 02 51 56 70 88

Mail : a.proquin@sudvendeelittoral.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 13h15-16h30



*D*ernière étapes pour le schéma de cohérence territoriale.

En septembre 2016, les 4 Communautés de Communes qui composent aujourd'hui Sud Vendée Littoral se sont lancées dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document clé définit pour les 15 prochaines années les orientations et axe d'intervention en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Et cette élaboration entre dans sa dernière ligne droite!

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

C'est un document qui permet de fixer un cap commun pour coordonner les politiques d'aménagement en respectant l'identité du territoire. Il permet de mettre en place un modèle territorial durable et attractif répondant aux besoins des habitants et acteurs. Il fixe un cadre règlementaire pour les documents d'urbanisme locaux.

LE DOCUMENTS D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Avant de commencer un temps de consultation de ses partenaires et des habitants, la Communauté de

Commune Sud Vendée Littoral finalise la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), dernière pièce du SCoT. Ce DOO traduit en règles les grandes orientations politiques fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Depuis le début de la démarche d'élaboration du SCoT, la rédaction du document se fait en concertation avec tous les acteurs du territoire. Les élus, équipes techniques et autres acteurs locaux du territoire donnent leur avis et complètent les documents lors de réunions et séminaires. Divers supports de communication (panneaux, lettres d'information, articles, site internet...) ainsi que des réunions publiques à chaque étape du projet permettent d'informer les habitants, dont la dernière est prévue avant l'arrêt du projet:

**Mercredi 29 janvier
à 18h30
à Luçon, Espace Plaisance**

ET APRES?

Une fois le DDO finalisé, le conseil communautaire devra « arrêter » le document pour commencer la consultation des personnes publiques associées (PPA) (préfecture, région, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture...). Pendant trois mois, les PPA pourront exprimer leur avis et recommandations au sujet du document afin que la Communauté de Communes modifie le SCoT.

Enfin viendra le tour des habitants! Une phase d'enquête publique d'un mois leur permettra de rencontrer un commissaire enquêteur indépendant qui répondra à leurs questions et prendra

note de leurs demandes. Ces requêtes permettront à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'adapter une dernière fois le document avant le vote d'approbation en conseil communautaire.



CONTACT

02.51.97.64.64.

scot@sudvendeelittoral.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr

Multi Service Sud Vendée



10 bis rue de
l'Ancien Hôpital
BP 146

85 203 Fontenay le Comte Cédex

Tel : 02 51 69 39 39 ou 02 51 69 87 87

Mail : mssvdefii@wanadoo.fr

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 14h 17h30
fermé au public mardi et mercredi après midi

Antenne à la Chataigneraie

(du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30)

32 rue Gabriel Briand - 85120 La Chataigneraie

02.51.52.52.21

Permanence à Ste Hermine

(tous les vendredis de 9h30 à 12h)

9 Route de la Roche - 85210 Ste Hermine

L'Association Valentin Haüy.



Nos coordonnées :

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée -
39bis, rue de la Marne - BP 639
85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à
recevoir des dons et legs

Mission locale du Sud Vendée.



Accueille, informe, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'un métier, d'une formation, d'un soutien vers l'autonomie et l'emploi

Un accueil de proximité

FONTENAY LE COMTE- SIEGE

47 rue Tiraqueau

02 51 51 17 57

contact@mlsv.fr

www.missionlocalesudvendee.com

LUCON - ANTENNE

14 place du Général Leclerc

PERMANENCES – sur Rdv

LA CHÂTAIGNERAIE

Maison de services - 7 pl. de la République

Tous les lundis et jeudis - 9h à 13h - 14h à 17h30

—

SAINTE HERMINE

Maison de l'Hermine - 9 route de la Roche

Tous les lundis - 9 h à 12h30 - 13h30 à 17h30

CEIDRE.



L'association CEIDRE (Centre d'Insertion et de Retour à l'Emploi)

Le siège social de l'association composée de 7 bénévoles et de 6 salariées se situe 9, route de la Roche sur Yon à Sainte Hermine (tél : 02 51 28 82 32).

La mission de Ceidre : apporter un accompagnement de qualité et développer des capacités d'insertion à des personnes fragilisées, rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles .

Si vous voulez nous connaître davantage, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://sites.google.com/view/ceidre85> ou à nous contacter.

Association Départementale, Des Conjointes survivantes, Et Parents d'Orphelins. FAVEC85.

Dans votre commune : Renseignements
M^{me} Marylise SEGUIN 02.51.94.45.95.

Sur le plan départemental, permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous.

15, rue Anatole France à la roche sur Yon.

Renseignements au 02.51.37.03.14.



*A*gence Postale Communale:

Horaires d'ouvertures:

Du Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Levée du courrier à 15h30

Le Samedi de 9h30 à 11h45
Levée du courrier à 11h30

Tél: 02.51.48.54.03.



Mairie

1, Place de la liberté

85110 La Jaudonnière

Tél: 02.51.34.30.09.

Fax: 02.51.34.34.88.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

Horaires d'ouvertures:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	<i>Fermé</i>
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

LA JAUDONNIERE

*Ce Bulletin vous a été préparé
par la commission Information
et Communication et avec l'aide
de notre secrétaire de Mairie.*